



ARRETE DU MAIRE N°2026ARR92

Objet : Arrêté portant délégation de fonction et de signature attribuée à M. Ulysse LESAFRE - 7ème adjoint

La Maire d'Arcueil,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir à Mme la Maire de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoint.e.s,

Vu la délibération du conseil municipal du 28 mars 2026 fixant à 13 le nombre des adjoint.e.s,

Vu le procès-verbal d'élection de la maire et des adjoint.e.s du 28 mars 2026,

Considérant l'élection de Monsieur Ulysse LESAFRE en tant que 7^e adjoint ;

Vu la délibération n°2026DEL18 du 28 mars 2026 décidant de déléguer à Mme la Maire les attributions mentionnées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, et l'autorisant à subdéléguer ces attributions aux adjoint.e.s et aux conseillers.ères municipaux,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service public municipal, il convient de donner délégation à Monsieur Ulysse LESAFRE, 7^e adjoint,

ARRETE :

Article 1er : Sous ma surveillance et ma responsabilité, Ulysse LESAFRE, 7^e adjoint à Mme la Maire, est chargé par délégation des questions relatives au sport et au sport santé.

Article 2 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, Monsieur Ulysse LESAFRE, 7^e adjoint à Mme la Maire, est chargé par délégation de signer les décisions du maire prises par délégation du Conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales dans le domaine des fonctions visées à l'article 1er, et notamment :

- prendre toute décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans les limites prévues par la réglementation applicable aux marchés publics et lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, Monsieur Ulysse LESAFRE, 7^e adjoint, est autorisé à signer tous actes, courriers, notes, décisions, contrats, attestations, certificats, documents et bons d'engagement comptables afférents aux matières déléguées et qui concourent à l'exercice des fonctions visées à l'article 1^{er}.

Article 4 : Monsieur Ulysse LESAFRE, 7^e adjoint à Mme la Maire, est chargée par délégation, de prendre toutes les mesures provisoires nécessaires à l'égard des personnes dont le comportement révèle des troubles mentaux manifestes, attestés par un avis médical ou à défaut par la notoriété publique, pouvant engendrer un danger imminent pour la sûreté des personnes.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à Ulysse LESAFRE.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la trésorière, trésorerie d'Ivry sur seine, 94-96 rue Victor Hugo 94205 Ivry sur seine.
- M. le Préfet du Val de Marne

Article 7 : La Maire :

- Certifie le caractère exécutoire de cet arrêté compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa publication ou de sa notification.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire d'Arcueil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage ou de sa publication ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou de la publication ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet.

Fait en Mairie, le
La Maire

14.06.2026



[Signature]
Sophie PASCAL-LERICQ
Maire

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE ARCUEIL
Utilisateur : HAZARD Juliette

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **2026ARR92**
Objet : **Arrêté portant délégation de fonction et de signature attribuée à Monsieur Ulysse LESAFRE 7eme**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2026-04-14 00:00:00+02
Nature de l'acte : Actes individuels
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 1.1.2 - procédure adaptée (art,28)
Identifiant unique : 094-219400033-20260414-2026ARR92-AI
URL d'archivage : Non définie
Notification : Notifiée à juliette.hazard@mairie-arcueil.fr

Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier | Type | Taille |
|---|-----------------|---------|
| Enveloppe métier Nom métier : 094-219400033-20260414-2026ARR92-AI-1-1_0.xml | text/xml | 967 o |
| Document principal (Acte individuel) Nom original : 92.pdf Nom métier : 99_AI-094-219400033-20260414-2026ARR92-AI-1-1_1.pdf | application/pdf | 71.8 Ko |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|-----------------------------|------------------------------------|
| Posté | 14 avril 2026 à 16h44min17s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 14 avril 2026 à 16h44min33s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 14 avril 2026 à 16h44min40s | Transmis au MI |
| Acquiescement reçu | 14 avril 2026 à 16h45min01s | Reçu par le MI le 2026-04-14 |